

**MAIRIE**  
**DE LESCURE**  
**D'ALBIGEOIS**  
**81380**

## **DELIBERATION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Date de convocation :  
03/04/2026  
Date d'affichage :  
03/04/2026

Numéro : 11/2026

#### **SÉANCE DU 09 AVRIL 2026**

Le 09 avril 2026, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

**Présents** : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Jérôme SABRIE, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Sophie SANCHEZ, Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

**Absents excusés représentés** : Inès LEBAILLY (Bernard DELBRUEL)

**Absents excusés non représentés** :

**Absent non excusé non représenté** :

**Secrétaire de séance** : Yves MONTEILLET

### **DESIGNATION DES DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU TARN**

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET), devenu Territoire d'Énergie Tarn (TE81) depuis 2017, regroupe l'ensemble des communes du département du Tarn. Propriétaire du réseau public de distribution d'électricité de moyenne et de basse tension, il délègue à un gestionnaire de réseaux la distribution d'électricité aux abonnés, mais exerce une mission de contrôle continu de son concessionnaire.

Associé au label « Territoire d'Énergie », le syndicat d'énergie réalise également des activités comme la protection du consommateur, la promotion des énergies renouvelables, ainsi que le conseil et la maîtrise de la demande en économie d'énergie. La commune a adhéré en 2025 au service énergétique tarnais (AET81) du SDET. Ce service consiste en un conseil et un accompagnement de proximité avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Territoire d'Énergie Tarn exerce également le rôle de coordinateur dans un groupement d'achats d'énergies (gaz et électricité « verte ») constitué à l'échelle de 9 départements, auquel la commune a adhéré pour l'achat d'électricité à compter de 2021.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de deux délégués titulaires appelés à représenter la commune de Lescure-d'Albigeois au sein de Territoire d'Énergie Tarn.

Il est rappelé que les délégués représentent leur collectivité auprès du syndicat et de leur secteur d'énergie. Ils reçoivent les informations utiles à la commune, participent aux orientations proposées au comité syndical et suivent les opérations conduites sur le territoire communal dans le champ des compétences du syndicat.

Il est également rappelé que, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les nominations ont lieu en principe au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder. En l'espèce, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à cette désignation à main levée.

Sont candidats :

- Monsieur Francis ALARY
- Monsieur Franck GARRIC

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L5711-1,

- Vu, les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET), en v
  - Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a représentants de la commune appelés à siéger au sein de cet organisme
  - Considérant que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) prévoient que « les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux ».
- **PROCÈDE** à l'appel à candidatures et à la désignation, à main levée, des deux délégués titulaires appelés à représenter la commune au sein de Territoire d'Énergie Tarn.

Après dépouillement, sont comptabilisés les éléments suivants :

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur Francis ALARY : 27 voix
- Monsieur Franck GARRIC : 27 voix

Monsieur Francis ALARY et Monsieur Franck GARRIC, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés délégués titulaires de la commune de Lescure-d'Albigeois au sein de Territoire d'Énergie Tarn.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire**  
**Bernard DELBRUEL**



**Le Secrétaire de séance**  
**Yves MONTEILLET**

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*